



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

**Délibération n° DEL2025\_010**

**OBJET : Mobilités : tarifs Cap Cotentin**

### Exposé

En cohérence avec le Plan de déplacement du Cotentin, l'Agglomération a fait le choix de lancer une nouvelle offre de mobilité, unifiée et cohérente à l'échelle de son territoire.

Une nouvelle marque « Cap Cotentin » a ainsi été créée, afin de regrouper toutes les dimensions de la politique de mobilité.

Par diverses délibérations, la Communauté d'Agglomération du Cotentin a décidé, dans la continuité de la création de sa nouvelle offre de mobilité, de mettre en place une politique tarifaire uniforme sur l'intégralité de son territoire.

Dans le contexte actuel, il est proposé de maintenir les tarifs déjà adoptés sur l'ensemble des services de mobilité proposés par la Communauté d'Agglomération du Cotentin. Cela permet d'offrir à l'ensemble des habitants une alternative avantageuse économiquement à l'usage de la voiture individuelle.

Par ailleurs, dans le cadre de l'évolution de ces services, il est proposé de créer des nouveaux tarifs ou d'ajuster des tarifs existants pour :

- la création d'un titre de transport spécialisé pour le transport des enfants lors des sorties scolaires et centres de loisirs,
- la création d'un tarif spécialisé pour les accompagnants de personnes en situation de handicap sur la ligne Cherbourg-Rennes,
- l'extension aux locataires du service de location longue durée de la réduction proposée aux abonnés commerciaux Cap Cotentin pour l'utilisation des parcs de stationnement vélos et du service de Vélos à Assistance Électrique en Libre-Service,
- la mise à jour du tableau annexé pour les remboursements des différentes pièces du vélos liés à une usure anormale constatée pendant la location, afin de tenir compte de la diversification de la flotte proposée (vélos à assistance électrique standard, rallongé et vélos dit « musculaires »).

A noter par ailleurs, que dans le cadre du développement de l'offre Cap Cotentin, il est proposé de renforcer la démarche de sensibilisation auprès des employeurs en leur proposant un nouveau dispositif : « L'offre pro' ».

Cette offre se veut incitative en proposant des avantages sur les différents services Cap Cotentin (test possible pendant un mois du réseau de transports en commun, des vélos en location longue durée et en libre-service), mais c'est également un dispositif d'accompagnement des employeurs dans la mise en place d'une stratégie mobilité au sein de leurs établissements. Elle aboutira par un conventionnement spécifique avec l'employeur.

## 1 - Le réseau de transports publics routiers de voyageurs

Pour rappel, la tarification repose sur quatre principes :

- Unité : les tarifs sont identiques quel que soit la commune ou le service de transport emprunté (hormis circuits scolaires),
- Lisibilité : la grille tarifaire doit être simple, intuitive, logique, immédiatement compréhensible,
- Équité : les seuils tarifaires doivent être fondés sur des considérations sociales objectives. Une tarification solidaire basée sur le quotient familial constitue une garantie de progressivité équitable des tarifs,
- Attractivité : le prix doit être compétitif par rapport à l'usage de la voiture individuelle tout en assurant une recette commerciale suffisante pour garantir la soutenabilité du système.

### - TITRES

Il est proposé d'ajouter à la gamme tarifaire actuel un nouveau tarif pour le transport des enfants lors des sorties scolaires et centres de loisirs.

Ticket 1h	1 €
Ticket 1h (vente à bord)	1,50 €
Ticket 24 heures	4 €
Tickets sorties scolaires / centres de loisirs	0,50 €

### - ABONNEMENTS :

Seuils de quotient familial CAF (QF)	Dégressivité tarifaire	Abonnement mensuel		Abonnement annuel	
		26 ans et +	- de 26 ans	26 ans et +	- de 26 ans
QF > 650 €	Plein tarif	30 €	15 €	330 €	165 €
650 € > QF > 550 €	- 33 %	20 €	10 €	220 €	110 €
550 € > QF > 450 €	- 66 %	10 €	5 €	110 €	55 €
QF < 450 €	Gratuité	0 €	0 €	0 €	0 €

Ces tarifs sont applicables pour l'ensemble des usagers qui emprunteront :

- Les lignes urbaines et services scolaires à Cherbourg-en-Cotentin (lignes 1 à 7, services Domino),
- Les lignes interurbaines (lignes A à G et S1 à S14),
- Le transport à la demande (Cap à la demande),
- Le transport adapté aux personnes à mobilité réduite (Cap Access),
- Le train Nomad entre Valognes et Cherbourg-en-Cotentin,
- Les lignes professionnelles (P1 à P5) d'Orano et EDF.

En accord avec l'article L.1111-5 du code des transports, les accompagnateurs des titulaires d'une carte invalidité ou « mobilité inclusion » ayant besoin d'un accompagnement, bénéficient de la gratuité lors de leurs déplacements avec la personne à mobilité réduite, sur présentation des justificatifs.

## La tarification pour les transports scolaires non urbains :

L'Agglomération du Cotentin est compétente depuis 2017 concernant les circuits scolaires intégralement situés au sein de son ressort territorial. Cela représente, hors circuits scolaires urbains 134 circuits, 18 navettes entre plateforme d'échanges et établissements et 14 lignes secondaires au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Les tarifs actuellement applicables sont les suivants :

	DEMI-PENSIONNAIRE			INTERNE		
	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
Tarif	100 €	75 €	50 €	65 €	40 €	20 €

Il convient de préciser également que :

- à compter du 1<sup>er</sup> février, le montant de la participation familiale est minoré de 50 % lors de l'inscription.
- en cas de perte de sa carte de transports, le duplicata est facturé 10 €.
- une pénalité à hauteur de 15 € est appliquée pour les familles qui inscraient tardivement leurs enfants au service (au delà du 15 août et sans motif valable énoncé dans le règlement de service).

## 2- La ligne Cherbourg-Rennes

Via la délibération n° DEL2023\_064 du 29 juin 2023, a été actée la mise en place d'une expérimentation portant sur la réalisation d'une ligne Cherbourg-Rennes sur une durée maximale de 3 années.

Les tarifs votés sont les suivants :

Titre	Tarifs
Voyageur de + de 18 ans	15 €
Voyageur de 3 ans à 17 ans	10 €
Voyageur – 3 ans	Gratuit

Afin de se conformer à l'article L.1111-5 du code des transports, il est proposé d'ajouter des tarifs pour les accompagnateurs de personnes en situation de handicap :

- Gratuité si la CMI de la personne PMR comporte la mention "besoin d'accompagnement" ou "cécité"
- Tarif réduit (10€) si la CMI de la personne PMR ne comporte pas de mention.

## 3 - Services de locations de vélos longue durée

Les tarifs applicables sont les suivants :

Intitulé service	Pleins tarifs				Tarifs réduits*			
	3 mois	6 mois	12 mois	12 mois abonnés annuels Cap Cotentin	3 mois	6 mois	12 mois	12 mois abonnés annuels Cap Cotentin
VAE	90 €	180 €	330 €	270 €	45 €	90 €	165 €	135 €
VAE rallongé	150 €	300 €	550 €	500 €	75 €	150 €	275 €	265 €
Vélo musculaire	30 €	60 €	100 €	80 €	15 €	30 €	50 €	40 €
Vélo adapté PMR	150 €	300 €	-	-	75 €	150 €	-	-

\* Tarifs réduits pour les locataires dont le coefficient familial est inférieur à 650 €, ainsi que pour les - 26 ans.

Par ailleurs, pour les services à destination des entreprises/établissements spécialisés la tarification suivante est appliquée :

Intitulé service	Tarifs			Conditions /spécificités
	3 mois	6 mois	12 mois	
VAE entreprises	90 €	180 €	330 €	
VAE biporteur	150 €	300 €	550 €	* Location de 1 an maximum *
VAE - pousseur	150 €	300 €	-	* Location de 6 mois maximum

Pour l'ensemble des services de location longue durée, en cas de prolongation de la durée initiale du contrat, le tarif global ne pourra pas dépasser les montants susmentionnés par période.

Par ailleurs, sont également maintenus :

- les dépôts de garantie à constituer pour la location d'un montant de 750 € pour les VAE, 2 000 € pour les VAE rallongés, 3 500 € pour les VAE cargo biporteur artisans, 400 € pour les vélos musculaires et 6 500 € pour les vélos pousseurs.
- un tarif pour la mise en œuvre de pénalité de 10 € par jour de retard à compter du 8ème jour suivant la fin du contrat de location et jusqu'au 31ème jour,
- un forfait de déplacement de 20 € pour amener ou retirer le vélo au domicile des usagers, y compris dans le cadre de la maintenance régulière,
- les tarifs pour le remboursement des différentes pièces du vélos liés à une usure anormale constatée pendant la location, conformément au tableau joint en annexe de la présente délibération. A noter que de nouveaux tarifs sont créés suite à la diversification de la flotte avec des tarifs spécifiques créés pour les VAE rallongés et les vélos « musculaires ».

#### 4 – Service de vélos à assistance électrique en libre service

Le déploiement d'un service de vélos à assistance électrique en libre service a été réalisé sur les territoires de Cherbourg-en-Cotentin et Valognes.

Aussi, pour la mise en œuvre de ce service, une gamme tarifaire avait été créée en 2024. Il est proposé d'ajouter dans les bénéficiaires du tarif réduit les locataires du service de location longue durée de VAE mis en place par la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Forfaits	Plein tarif	Tarif réduit (-26 ans – Abonnés Cap Cotentin ou locataires du service de location longue durée de VAE )	Gratuité / trajet
Occasionnel / Flash	1 € / 1h*		
Mensuel	9 €	4,50 €	20 premières minutes, puis 0,05€/minutes
Annuel	40 €	20 €	20 premières minutes, puis 0,05€/minutes

\* toute nouvelle heure entamée est due

A noter que la durée d'une location est limitée à 12h.

#### 5 - Tarification box vélos

Dans le cadre du projet de Bus Nouvelle Génération, cinq box vélos ont été installés sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin, tels que mentionnés ci-dessous :

- Centre aquatique : 20 places vélos sécurisées,
- Anjou : 20 places vélos sécurisées,
- Norheim : 22 places vélos sécurisées,
- Gare SNCF sortie sud : 20 places vélos sécurisées + 20 places vélos couvertes ouvertes,
- Gare SNCF sortie nord : 60 places sécurisées + 20 places vélos couvertes ouvertes.

Cela représente un total de 142 places sécurisées et 40 places vélos couvertes ouvertes.

Des tarifs ont été créés en 2023 par le Conseil d'Agglomération. Il est proposé d'étendre le tarif réduit aux locataires du service de location longue durée de VAE mis en place par la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Durée abonnement	Pleins tarifs	Abonné annuel commercial réseau transports Cap Cotentin ou locataire du service de location longue durée de VAE
<b>1 mois</b>	8 €	4 €
<b>3 mois</b>	15 €	10 €
<b>6 mois</b>	25 €	15 €
<b>12 mois</b>	40 €	30 €

## 6- Service de co-voiturage courte distance

Via la délibération n° DEL2024\_197 du 12 décembre 2024, le Conseil d'Agglomération a acté la pérennisation du service de co-voiturage courte distance sur le territoire.

Aussi, les tarifs appliqués sont les suivants :

### Prix payé au conducteur :

Le conducteur perçoit au global, pour chaque trajet et chaque passager transporté : 2 € entre 2 et 20 km, puis 0,10 € supplémentaire par km jusqu'à 40 km, soit un plafond de 4 € par trajet et par passager.

### Prix payé par le passager :

Le coût d'un trajet est fixé à 0,50 €, soit 1 € l'aller-retour, prix d'un titre unitaire Cap Cotentin.

### A noter que :

- chaque passager bénéficie d'une offre commerciale à compter de son inscription sur l'application de l'opérateur : les 20 premiers trajets sont offerts par la Communauté d'Agglomération du Cotentin ;
- au cours des deux prochaines années (2025, 2026) des périodes de gratuité ponctuelle seront expérimentées (trois mois par an maximum au total, à répartir dans l'année) pour promouvoir le dispositif.

## Délibération

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des transports,

**Vu** le Code de l'éducation,

**Vu** la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (« Loi NOTRe »),

**Vu** la délibération n° DEL2024\_045 de la Communauté d'Agglomération du Cotentin en date du 4 avril 2024 relative aux tarifs Cap Cotentin,

**Le conseil communautaire** a délibéré (Pour : 164 - Contre : 2 - Abstentions : 14) pour :

- **Maintenir** la tarification actuellement applicable sur les différents services de mobilités institués sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,
- **Instaurer** de nouveaux tarifs liés à des adaptations de services comme énoncés ci-dessus,
- **Autoriser** la Présidente ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LA PRESIDENTE,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Christèle CASTELEIN

Hubert LEMONNIER

Annexe(s) :  
Annexe 1

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU****27 MARS 2025**

Date d'envoi de la convocation : le 20/03/2025

Nombre de membres : 192  
Nombre de présents : 165  
Nombre de votants : 180  
A l'ouverture de la séance

**Secrétaire de séance** : LEMONNIER Hubert

L'an deux mille vingt cinq, le jeudi 27 mars, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h45 sous la présidence de Christèle CASTELEIN.

**Etaient présents :**

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BOTTA Francis, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BUHOT Sophie, BURNOUF Elisabeth, CAILLOT Annick, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, LELIEVRE Christophe suppléant de DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUCHEMIN Maurice, FAGNEN Sébastien, FAUDEMERE Christian, FIDELIN Benoît, LECONTE Stéphane suppléant de FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, GANCEL Daniel, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMEL Estelle, HAMON Myriam, HAMON-BARBÉ Françoise, HARDY René, HAUCHECORNE Dominique, HAYÉ Laurent (jusqu'à 21h27), HEBERT Dominique, HEBERT Karine, HELAOUET Georges, HERVY Isabelle, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine, ENQUEBECQ Eliane suppléante de HURLOT Juliette, JOUANNEAULT Tony, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LECHATREUX Jean-René, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, MAUNOURY Jean-Luc suppléant de LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LELOUEY Dominique, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOINE Morgan (à partir de 19h32), LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry (jusqu'à 20h55), LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LECONTE Marcel suppléant de LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-

Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PERRIER Didier, PERROTTE Thomas, PIQUOT Jean-Louis, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TARIN Sandrine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TINCELIN Christiane, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIGER Jacques, VILDIER Sandrine, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas, VIVIER Sylvain.

**Ont donné procurations :**

BERNARD Christian à LE POITTEVIN Lydie, BOUSSELMAME Nouredine à LEFRANC Bertrand, BRANTONNE Pascal à PECORARO Yvonne, BRISSET Franck à LEBLOND Auguste, DUBOST Nathalie à DIGARD Antoine, DUCOURET Chantal à MEDERNACH Françoise, DUVAL Karine à FAGNEN Sébastien, FRANCOISE Bruno à HEBERT Karine, GASNIER Philippe à GUILLEMETTE Nathalie, HAYE Laurent à FIDELIN Benoît (à partir de 21h27) HERY Sophie à TARIN Sandrine, JEANNE Dominique à ASSELINE Etienne, LEMOIGNE Sophie à HUREL Karine, LEMOINE Morgan à LEQUILBEC Frédéric (jusqu'à 19h32), LEMONNIER Thierry à HAMON Myriam (à partir de 20h55), PLAINEAU Nadège à GRUNEWALD Martine, VARENNE Valérie à PERRIER Didier.

**Absents/Excusés :**

BALDACCI Nathalie, BLESTEL Gérard, BROQUAIRE Guy, BROQUET Patrick, CAUVIN Jean-Louis, FALAIZE Marie-Hélène, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LE PETIT Philippe, LECHEVALIER Isabelle, LEPLEY Bruno, PIC Anna, SIMON François.

**Annexe 1 Délibération : Mobilités – tarifs : Coûts de remplacements des pièces liés à une usure anormale pendant la location des vélos.**

### Vélos Électrique Standard

Intitulés PIÈCES		Coût global remplacement pièce
<b>Cadre et Fourche</b>		
Fourche suspendue (RAL 9001)		76,23 €
<b>Accessoire</b>		
Panier		25,79 €
Support panier inférieur		20,49 €
Support panier supérieur		19,23 €
Catadioptré		1,98 €
Pédales		11,80 €
<b>Guidon</b>		
Potence		36,41 €
Cintre		35,66 €
Jeu de direction		22,93 €
Poignée droite		3,10 €
Poignée gauche		3,23 €
Lever de frein gauche		14,36 €
Lever de frein droit		18,64 €
Sonnette		4,51 €
<b>Roues</b>		
Roue avant		250,48 €
Roue arrière		175,89 €
Dévoilage roue		15,00 €
<b>Transmission</b>		
Manette droite		17,76 €
<b>Périphérique</b>		
Porte bagage et fixations	Porte Bagage VAE	97,40 €
	Patte Latérale de Porte-Bagage	26,33 €
	Rehausse ajustable pour Porte Bagage	26,14 €
Carter de chaîne et son support inox		26,33 €
Béquille		40,91 €
Garde-boue		37,38 €

Selle	25,03 €
Antivol souple	18,02 €
Antivol U (marque Axa)	37,30 €
Antivol U (marque ABUS)	29,99 €
Serrure Batterie	23,39 €
<b>Éclairage</b>	
Projecteur avant	14,64 €
<b>Composants électrique</b>	
Display Can (écran/tableau de bord)	100,66 €
Display Uart (écran/tableau de bord)	87,06 €
Batterie 13 A - Phylion Uart	431,64 €
Batterie 14,5 A - Can	539,49 €
Chargeur batterie 13 A - Phylion Uart (5 branches)	53,42 €
Chargeur batterie 14,5 A - Can (3 branches)	50,27 €
Contrôleur batterie 13 A - Phylion Uart (5 branches)	142,75 €
Contrôleur batterie 14,5 A - Can (3 branches)	150,69 €
Feu Batterie	32,85 €

### **Vélo électrique rallongé (LT1-LT2B)**

Intitulés PIECES	Forfait remplacement pièce TTC
<b>Cadre et Fourche</b>	
Fourche Douze LT couleur 9001	315,63 €
<b>Accessoires</b>	
Panier Eco Basket bois	91,35€
Set Pare Jupes plastique LT	27,00 €
Garde boue Avant LT	24,78 €
Garde Boue Arrière LT	29,84 €
Pédales	8,45 €
Coussin d'assise (unitaire)	34,65€
Side tube de protection	154,30€
Repose pieds (paire) renforcés	132,24€
Planche de repose pied (unitaire)	14,91€
Planche de porte bagage en bois	10,79€
<b>Guidon</b>	
Potence	23,87 €
Cintre	24,87 €
Jeu de direction	24,87 €

Poignées droite et gauche	14,91€
Frein AV	151,58€
Frein AR	151,58€
Sonnette Knog	11,94€
<b>Roues</b>	
Roue avant LT 24'	104,44 €
Roue AR LT2B complète	328,26 €
Roue arrière LT1 avec moteur	555,91 €
Moteur Pédalier Bafang M500	895,26€
Moyeu Shimano Nexus 7	275,59 €
Dévoilage roue	15,00 €
Disque de frein 180mm (unitaire)	34,81 €
<b>Transmission</b>	
Plateau vitesse Bafang	33,54 €
Capteur de vitesse Bafang	17,90 €
Patte de Dérailleur AR	14,91 €
Tendeur de chaîne Shimano Alfine	26,91 €
Manette droite 5V Nexus	16,96€
<b>Eclairage</b>	
Eclairage AV	98,47€
Eclairage AR porte bagage	14,91€
Câble feu AR Bafang	10,74€
<b>Composants électriques</b>	
Afficheur Bafang LCD DP C11.CAN	98,28€
Batterie DLG D1 48V 672Wh	845,51€
KIT support batterie DLG D1 48V	29,84€
Chargeur DLG 48V 2A	149,22€
Câble électrique AR EB-BUS 1T3.JX BAFANG M500	17,90€
Câble électrique AV EB-BUS 1T3.HX BAFANG M500	28,65€
<b>Périphérique</b>	
Kit cadenas sabot de cadre LT	57,83 €
Chaîne antivol plug-in	44,05€
Carter de chaîne plastique	29,84 €
Béquille complète LT	124,34 €
Tampons de béquille (paire)	8,45 €
Butée de béquille	3,48 €
Ressort de béquille	5,97 €
Pédales	8,45 €

Garde-boue AR	5,97 €
Selle	29,07 €
Tige de selle	21,89€
Collier de selle	11,94€

### Vélos Musculaire

Intitulés PIECES	Forfait remplacement pièce TTC
<b>Cadre et Fourche</b>	
Fourche (RAL 9001)	44,53 €
<b>Accessoire</b>	
Panier	26,75 €
Support panier inférieur	20,49 €
Support panier supérieur	17,87 €
Catadioptré	1,95 €
Pédales	13,66 €
<b>Guidon</b>	
Potence	37,75 €
Cintre	22,09 €
Jeu de direction	11,99 €
Poignée droite	3,43 €
Poignée gauche	3,43 €
Levier de frein gauche	13,13 €
Levier de frein droit	10,36 €
Sonnette	2,81 €
<b>Roues</b>	
Roue avant	81,15 €
Roue arrière	194,55 €
Moyeu Shimano Nexus 7	275,59 €
Dévoilage roue	15,00 €
Frein V-Brake / tambour arrière	37,97 €
Frein V-Brake avant	20,83 €
<b>Transmission</b>	
Manivelles pédalier	21,59 €
Boitier de pédalier	28,28 €
<b>Périphérique</b>	
Porte Bagage	105€

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le



ID : 050-200067205-20250404-DEL2025\_010-DE

Carter de chaine peint (RAL 9001) et son support inox	37,38 €
Béquille	26,25 €
Garde-boue (unité)	40,55 €
Selle	34,15 €
Antivol U (marque ABUS)	51,17 €